

# **Collectif pour la protection de la Presqu'île de Pen-Bron**

**Réunion 21 Janvier 2025 à Clis, salle des Perrières**

---

**Présents :** Catherine Bailhache, Alain Le Gentil, André, Benoît Cogné, Marie-France Cachard, Marc , Edwige Fadeieff, Daniel Fenice, Jacques-Yves Rimbault, Christian Tholin, Maël-Olaf Pipolo, Sylvie Godard, Arnaud

**Rédaction :** Maël-Olaf, relu par Christian et Edwige

## **Ordre du jour**

- 1-Différenciation entre « Collectif pour la protection de la presqu'île de Pen Bron » et « Collectif de Solidarité Ukrainiens de Pen Bron » + un point divers
- 2- Retour du Groupe 1 sur ses rencontres et perspectives
- 3- Tour de table
- 4- Bilan et organisation future

*Note : Ce compte rendu synthétise par catégorie plutôt que temporellement le déroulé de notre rencontre pour plus de cohérence*

### **Point 1 - Différenciation entre « Collectif pour la protection de la presqu'île de Pen Bron » et « Collectif de Solidarité Ukrainiens de Pen Bron » + un point divers**

- Suite à la diffusion d'un courrier adressé au préfet, signé « Collectif Pen Bron » et à des confusions de quelques habitants sur la différence ou non des deux collectifs, un communiqué de presse rédigé par Danielle sera fait afin de mettre au clair la différenciation.
- La gestion des parkings vis à vis du PLU et sa révision reste à éclaircir.

### **Point 2 - Retour du Groupe 1 sur ses rencontres et perspectives**

Le problème de la présence ou non d'un habitat d'espèces de chiroptères (chauves-souris) a été posé. Ce sont des espèces protégées. Vinci prend la remarque...

Vinci a confirmé qu'il ne restera pas propriétaire. Les différents lieux seront vendus à des professionnels, suivant leur destination.

Il n'est pas question de réduire l'ampleur du projet, on ne réduira pas la surface habitable, cela mettrait en péril le business plan...

Assainissement : Il sera à la charge de la commune ou de l'intercommunalité dès la sortie des bâtiments. La logistique pour l'évacuation et l'approvisionnement des matériaux et le début les travaux commenceront au mieux après l'acceptation du permis de construire, c'est à dire après le printemps 2026 au mieux...

Concernant la fréquentation, Vinci a un tableau qui donne les chiffres de ce qui existait et de ce qui est prévu. Il nous a promis de nous le transmettre. Ce n'est pas encore fait...

- Arnaud : d'après un article de l'Echo de la presqu'île, il est indiqué que La Turballe devra gérer un parking de 300 places pour les gens qui viennent se promener (en plus du parking actuel situé après la forêt).
- Sylvie : L'OAP prévoit effectivement l'agrandissement du parking du personnel (ancien potager).

Deux ateliers thématiques seront organisés par VINCI pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2025. Nous pensons y participer (des personnes du groupe 1 et autres volontaires). Pour le moment nous n'avons pas encore de dates...

Les étude d'impacts sont en cours, bilan des GES, adaptations au changement climatique, érosion, montée des eaux, débordements, inondations, routes d'accès, canicules, ...etc.

Concernant le niveau des prestations ils ne savent pas ? Cela ne dépend pas uniquement de Vinci, cela dépendra des acheteurs et investisseurs...

Le document validé est disponible sur le retzien et ses informations diffusables.

Très peu de modifications de la part de Vinci, quelques ajouts (en bleu) donnent quelques précisions.

Relance d'une demande de réunion à Didier Cadro sans réponse depuis le 19 décembre.

Demande à Vinci de documents toujours non transmis depuis le 12 novembre et questionnement sur le niveau des prestations attendues.

Attendre la fin des concertations avec la Mairie et faire le point à ce moment-là.

### **Point 3 - Tour de table - Qu'est-ce qu'on pense de tout ça ?**

Les réponses ci-dessous sont non nominatives :

- Ne pas juger avant d'avoir des réponses
- Quel avenir pour le site si pas de revente ?
- Projet qui n'a pas sa place au XXIème siècle
- Insuffisances par rapport aux enjeux
- Dénoncer le manque de réponses politiques
- Tout n'a pas été vain : équilibre économique
- Établir un jugement public
- Aucune confiance dans les collectivités et Vinci, on aura pas plus d'informations
- Environnement en danger
- Informer la population/Communiquer
- Coût financier pour la Turballe à estimer, quelles taxes supplémentaires ?
- Défendre l'environnement avant tout
- Opposition à tout projet
- Ne plus se laisser mener en bateau
- Sans réponse de Didier Cadro, préservons l'espace naturel
- Au conseil municipal de décembre 2024, D. Cadro a expliqué que la zone bâtie passerait en U fermée, ce qui empêchera toute construction à l'extérieur, mais pas à l'intérieur. Par exemple piscine, élargissement de bâtiment vers l'intérieur, ...etc.
- Les concertations aboutissent à peu d'informations
- Peu d'attaques juridiques possibles excepté sur le PLU et le permis de construire. Chaque association devra rédiger un avis.
- Problème avec la zone de chasse (en lien avec Cap Atlantique)
- Problématique sur la vente de la partie boisée, la brèche dans la dune, l'aggravation des dégâts
- Intervenir sur les enquêtes, se positionner clairement
- Ne pas faire l'impassé sur l'existant, même sans Vinci il y a un problème de fréquentation
- Pour qui est le projet ? Comment avoir le soutien de la population : créer un argumentaire pour l'obtenir
- Quel impact sur l'emploi ?

- Vinci a un but précis : acheter pour revendre. Diminuer le projet est compliqué car il faut prouver l'impact environnemental.
- Il faut attaquer le changement de destination du PLU : construire un dossier solide
- Les enquêtes publiques sont à suivre et à commenter ; se répartir le travail ; être présent en masse
- On en sait assez, le projet Vinci ne protégera pas la presqu'île
- Il faut remettre le site à la nature
- Protéger les marais
- Utiliser le biais des activités économiques
- Établir des angles d'attaques / Trouver ce qui peut retarder le projet
- Attachement de la population au bâti, qu'est-ce que les Turballais veulent sauvegarder
- Ce projet est non durable

#### **Point 4 - Bilan et organisation future**

- Nouvelle organisation à réfléchir
- Préparer les discussions avec un avocat pour la piste juridique et étudier toutes les possibilités de recours
- Créer des groupes par spécialités
- Être prêt lors du dépôt de permis
- Ecrire ce que l'on revendique
- Essayer de trancher en février sur une position commune du collectif.

**Prochaine réunion du collectif le 25 février à 18h30  
salle des Perrières à Clis**